Lainé avait loué, rue des Six-Jetons, 5, une cave où il y avait un trou, sous prétexte de y installer un boulanger.

Un Van Lancker était connu dans cette ville par personne. On remarqua ensuite que des Six Jetons les allées et venues d'une multitude d'individus non moins rares que Van Lancker qui, alternativement, se succédaient avec lui dans la fameuse « boulangerie ».

La police, au bout de quelques jours, acquit la certitude que ce qui se faisait le moins dans la cave en question, c'était du pain.

Première arrestation

La parquet s'occupe de l'affaire et M. le juge d'instruction donne ordre de perquisitionner dans la cave de Van Lancker.

Un beau matin donc, on sous-sol fut envahi par une légion d'agents judiciaires.

Van Lancker était chez lui, on le trouva venu d'un revolver chargé ; mais il n'eut pas le temps de s'en servir; immédiatement appréhendé, il fut conduit au commissariat de police central.

Pendant ce temps on perquisitionnait dans la cave. On y découvrit la plus merveilleuse collection d'instruments de « crochetage » qu'il soit possible d'imaginer.

Ces instruments extrêmement perfectionnés permettaient d'ouvrir toutes portes indistinctement, ce qui explique qu'en ces derniers temps, il avait pu se livrer à un nombre très d'effractions aux portes des maisons où des vols importants furent commis.

Une souricière

A la suite de l'arrestation de Van Lancker, une surveillance fut établie rue des Six-Jetons. Chaque affilié de la bande vivant avec eux, venait, en effet, en ce lieu, au moment où ils arrivaient à leur lieu de réunion.

On fut d'abord un nommé Schollaert, dit de Preu, puis un nommé Fontaine, de Molenbeek St-Jean, serrurier de son état, — ce dernier venait soi-disant pour opérer des réparations au four ! On a des raisons de croire que c'est lui, car il est très habile ouvrier, qui a fabriqué la plupart des instruments saisis dans la cave.

Les autres filous arrêtés successivement sont les nommés Dekemper, placé au moment où il arrivait rue des Six jetons à la tête d'un attelage acheté avec le produit de certains vols, Bastens et Jean Deville. Celui-ci, deux frères qui font également partie de la bande et qui sont actuellement recherchés.

L'instruction établit que la bande avait des ramifications à Anvers, dans Bruxelles, dans le quartier général de son chef, Jacques Meert, et que il aussi se faisait l'écoulement des produits volés.

L'arrestation de Meert

à Anvers

M. l'officier inspecteur de police Van Wim fut délégué pour se rendre à Anvers. En moins de 24 heures, il réussit à mettre la main, dans cette ville, sur Jacques Meert et sur un de ses principaux lieutenants, le nommé Léopold Vandoren.

La policier arrêta également les maîtresses de ces deux individus, les femmes Trimpont et Vanzele.

Meert, au moment où il a été appréhendé, a été trouvé nanti d'un crochet identique à un de ceux découverts dans la cave de la rue des Six-Jetons.

Il a fait ainsi dix arrestations. On en a encore fait deux à Bruxelles avant-hier, celle de la veuve Deville, mère de Jean Deville, déjà plus haut, et celle d'un nommé Calberine Charles, maîtresse d'un des frères Deville qui restent à rechercher.

M. l'officier inspecteur Van Wim est parti pour Lille afin d'entendre la confrontation existant entre les détenus commis à Bruxelles et ceux perpétrés là-bas.

Jusqu'à présent on a établi à Bruxelles huit vols à la charge de la bande Meert. L'instruction se poursuit et nous réserve peut-être encore bien des surprises.

On n'est parvenu jusqu'à présent à découvrir aucun titre en possession des individus arrêtés.

Il n'est maintenant de savoir qui se charge des bijoux et des valeurs.

M. Van Wim, revenant de voyage, aura peut-être des renseignements à cet égard.

DUX.

Nous pouvons ajouter à la lettre de notre correspondant que l'inspecteur de police Van Wyck a quitté Lille hier matin, sans avoir recueilli aucun indice sur les vols commis par la bande Meert.

DERNIÈRE HEURE

Dîner chez M. Brisson

Paris, 6 mars. — Le dîner offert par M. Brisson au Palais-Bourbon, aux ministres et aux hauts dignitaires du Grand-Orient, a réuni nombre de députés et de sénateurs, aux présidents des syndicats de la Presse a été très brillant.

Il a été servi dans la salle des lustres, du Palais-Bourbon, magnifiquement décorée d'arbustes, de fleurs et de feuillages. Un orchestre d'élite s'est fait entendre pendant le dîner et l'exécution qu'il a suivie qui a été très animée.

L'honorable président de la Chambre a reçu des membres du Parlement appartenant à toutes les groupes, des marques nombreuses de sympathie.

Chronique Régionale

La question des bouilleurs de crû

On lit dans le *Progrès du Nord* :

La Ligue de la défense de la région du Nord contre le privilège des bouilleurs de crû avait provoqué hier, mercredi, une réunion de ses adhérents.

La réunion a eu lieu à six heures, au café de la Bourse, rue de l'Hôpital, à Lille, sous la présidence de M. Lainé.

50 personnes environ y assistaient.

M. Lainé a proposé l'organisation d'une nouvelle manifestation.

Plusieurs membres ont plaidé en faveur de la manifestation demandée à la manifestation du 27 février, et ont demandé qu'on se plaçât exclusivement sur le terrain de la défense des intérêts des cultivateurs.

M. Lainé déposait que la Ligue ne faisait pas de politique, et que ses adhérents appartenaient à des partis politiques différents, qu'il était plus à la tête des manifestants, ils avaient eu de leur propre mouvement, sans avoir été convoqués.

Une proposition a été faite, dans un but conciliant, de faire quelque chose de plus sérieux que les démarches faites antérieurement par M. le Préfet et auprès des pouvoirs publics.

Elle a été vivement combattue par M. Lainé et par plusieurs autres, qui ont exprimé leur crainte que cette démarche ne fût faite au nom de la Ligue.

Il a été vivement combattu par M. Lainé et par plusieurs autres, qui ont exprimé leur crainte que cette démarche ne fût faite au nom de la Ligue.

Après une longue discussion, il a été décidé que ce qui se faisait le moins dans la cave en question, c'était du pain.

Première arrestation

La parquet s'occupe de l'affaire et M. le juge d'instruction donne ordre de perquisitionner dans la cave de Van Lancker.

Un beau matin donc, on sous-sol fut envahi par une légion d'agents judiciaires.

Van Lancker était chez lui, on le trouva venu d'un revolver chargé ; mais il n'eut pas le temps de s'en servir; immédiatement appréhendé, il fut conduit au commissariat de police central.

Pendant ce temps on perquisitionnait dans la cave. On y découvrit la plus merveilleuse collection d'instruments de « crochetage » qu'il soit possible d'imaginer.

Ces instruments extrêmement perfectionnés permettaient d'ouvrir toutes portes indistinctement, ce qui explique qu'en ces derniers temps, il avait pu se livrer à un nombre très d'effractions aux portes des maisons où des vols importants furent commis.

Une souricière

A la suite de l'arrestation de Van Lancker, une surveillance fut établie rue des Six-Jetons. Chaque affilié de la bande vivant avec eux, venait, en effet, en ce lieu, au moment où ils arrivaient à leur lieu de réunion.

On fut d'abord un nommé Schollaert, dit de Preu, puis un nommé Fontaine, de Molenbeek St-Jean, serrurier de son état, — ce dernier venait soi-disant pour opérer des réparations au four ! On a des raisons de croire que c'est lui, car il est très habile ouvrier, qui a fabriqué la plupart des instruments saisis dans la cave.

Les autres filous arrêtés successivement sont les nommés Dekemper, placé au moment où il arrivait rue des Six jetons à la tête d'un attelage acheté avec le produit de certains vols, Bastens et Jean Deville. Celui-ci, deux frères qui font également partie de la bande et qui sont actuellement recherchés.

L'instruction établit que la bande avait des ramifications à Anvers, dans Bruxelles, dans le quartier général de son chef, Jacques Meert, et que il aussi se faisait l'écoulement des produits volés.

L'arrestation de Meert

à Anvers

M. l'officier inspecteur de police Van Wim fut délégué pour se rendre à Anvers. En moins de 24 heures, il réussit à mettre la main, dans cette ville, sur Jacques Meert et sur un de ses principaux lieutenants, le nommé Léopold Vandoren.

La policier arrêta également les maîtresses de ces deux individus, les femmes Trimpont et Vanzele.

Meert, au moment où il a été appréhendé, a été trouvé nanti d'un crochet identique à un de ceux découverts dans la cave de la rue des Six-Jetons.

Il a fait ainsi dix arrestations. On en a encore fait deux à Bruxelles avant-hier, celle de la veuve Deville, mère de Jean Deville, déjà plus haut, et celle d'un nommé Calberine Charles, maîtresse d'un des frères Deville qui restent à rechercher.

M. l'officier inspecteur Van Wim est parti pour Lille afin d'entendre la confrontation existant entre les détenus commis à Bruxelles et ceux perpétrés là-bas.

Jusqu'à présent on a établi à Bruxelles huit vols à la charge de la bande Meert. L'instruction se poursuit et nous réserve peut-être encore bien des surprises.

On n'est parvenu jusqu'à présent à découvrir aucun titre en possession des individus arrêtés.

Il n'est maintenant de savoir qui se charge des bijoux et des valeurs.

M. Van Wim, revenant de voyage, aura peut-être des renseignements à cet égard.

DUX.

Nous pouvons ajouter à la lettre de notre correspondant que l'inspecteur de police Van Wyck a quitté Lille hier matin, sans avoir recueilli aucun indice sur les vols commis par la bande Meert.

DERNIÈRE HEURE

Dîner chez M. Brisson

Paris, 6 mars. — Le dîner offert par M. Brisson au Palais-Bourbon, aux ministres et aux hauts dignitaires du Grand-Orient, a réuni nombre de députés et de sénateurs, aux présidents des syndicats de la Presse a été très brillant.

Il a été servi dans la salle des lustres, du Palais-Bourbon, magnifiquement décorée d'arbustes, de fleurs et de feuillages. Un orchestre d'élite s'est fait entendre pendant le dîner et l'exécution qu'il a suivie qui a été très animée.

L'honorable président de la Chambre a reçu des membres du Parlement appartenant à toutes les groupes, des marques nombreuses de sympathie.

Chronique Régionale

La question des bouilleurs de crû

On lit dans le *Progrès du Nord* :

La Ligue de la défense de la région du Nord contre le privilège des bouilleurs de crû avait provoqué hier, mercredi, une réunion de ses adhérents.

La réunion a eu lieu à six heures, au café de la Bourse, rue de l'Hôpital, à Lille, sous la présidence de M. Lainé.

50 personnes environ y assistaient.

M. Lainé a proposé l'organisation d'une nouvelle manifestation.

Plusieurs membres ont plaidé en faveur de la manifestation demandée à la manifestation du 27 février, et ont demandé qu'on se plaçât exclusivement sur le terrain de la défense des intérêts des cultivateurs.

M. Lainé déposait que la Ligue ne faisait pas de politique, et que ses adhérents appartenaient à des partis politiques différents, qu'il était plus à la tête des manifestants, ils avaient eu de leur propre mouvement, sans avoir été convoqués.

Une proposition a été faite, dans un but conciliant, de faire quelque chose de plus sérieux que les démarches faites antérieurement par M. le Préfet et auprès des pouvoirs publics.

Elle a été vivement combattue